Donner ses archives

Les Archives municipales accueillent également des archives privées, par achat, don, legs ou dépôt. Il est important de garder trace des documents produits par la société civile. Ils donnent accès à une autre mémoire, une autre histoire (archives familiales, associatives, syndicales, entrepreneuriales ...).



Ces fonds privés sont des sources complémentaires des fonds publics voire, parfois, l'unique documentation relative à un sujet particulier. Ils apportent un éclairage différent au chercheur mais néanmoins complémentaire.

Si vous souhaitez effectuer un don, les Archives municipales sont à votre disposition pour étudier les modalités de dépôt, de legs etc. les plus pertinentes. Avant toute venue aux Archives municipales, dressez une liste des documents que vous souhaitez donner et prenez contact avec le service Archives-Patrimoine afin de convenir d'un rendez-vous.

Ne déposez pas vos archives devant le bâtiment .

Infos pratiques

79, rue des Jancelins 51200 Épernay

Le service est ouvert au public uniquement le jeudi de 13h30 à 17h. Les consultations se feront sur rendez-vous.

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite

Contact

Service Archives-Patrimoine

03 26 55 72 00
Formulaire contact